



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Camion lourd avec grue	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> U6318-218774/A	<b>Date</b> 2020-01-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> U6318-218774	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HP-940-78344	
<b>File No. - N° de dossier</b> hp940.U6318-218774	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at - à <b>02:00 PM</b> on - le <b>2020-02-26</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Murray, David	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hp940
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 296-9230 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> INNOV, SCI AND ECON DEVT CAN MESURES CANADA 702-1550 AVENUE D'ESTIMAUVILLE QUEBEC Quebec G1J0C4 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Vehicles & Industrial Products Division  
140 O'Connor, Tower East  
4th Floor  
140 O'Connor, Tour Est  
4ème étage  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Camion lourd avec grue L'entrepreneur doit fournir Quantité Un (1), Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» - Spécifications - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée ci-jointe.	U6318	U6318	1	LOT	\$ XXXXXXXXXXXX	See Herein	

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux
- 1.4 Service Connexion postal

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instruction pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Base de sélection

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du guide des CUA
- 6.12 Inspection et acceptation
- 6.13 Préparation en vue de la livraison
- 6.14 Instructions d'expédition - livraison à destination
- 6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production
- 6.16 Conditionnement
- 6.17 Garantie
- 6.18 Matériel
- 6.19 Interchangeabilité

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **Pièces jointes**

Annexe «A» - Spécifications - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

Annexe «B» de la Partie 3 de la Demande de soumissions - Instrument de paiement électronique

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Mesures Canada a besoin du véhicule et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» - Spécifications - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée ci-jointe.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.4 Service Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

---

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2019-03-04)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

**Supprimer :** soixante (60) jours  
**Insérer :** quatre-vingt-dix (90) jours

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

### 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **au moins sept (7) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif »

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard sept (7) jours calendrier** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations  
Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)  
Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)  
Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### 3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :
  - (a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
  - (b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
  - (c) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;
  - (d) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
  - (e) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.
2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :
  - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit; ou
  - (b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai ou un échantillon du produit offert) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix unitaires fermes dans la section intitulée «Détails de l'article» et en conformité avec la base de paiement identifiée dans la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.

### 3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «B» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «B» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.3 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html>), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html>) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **Section III: Attestations**

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

### **Section IV : Renseignements supplémentaires**

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### **3.1.4 Date de livraison**

Bien que la livraison des véhicules soit demandée pour le ou avant le 11 janvier 2021 la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - Une quantité de un (1) Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée sera livrée dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

#### **3.1.5 Période de garantie courante du fabricant**

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

**4.1.1.1** Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :

- 1) Annexe «A» - Spécifications - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée; et
- 2) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée.

#### **4.1.1.2 Produits équivalents**

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise conformément à la Partie 3, «Produits équivalents» pour que l'on tienne compte de leur soumission.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

**4.1.2.1** L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global en utilisant l'information soumise dans «Détails de l'article».

#### **4.1.2.2 Calcul du prix global:**

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour les articles et quantités.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#)

(<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire      Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

<b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>	<b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.</b>
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

---

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

---

Date

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir Quantité Un (1), Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» - Spécifications - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée ci-jointe.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

**2010A (2018-06-21)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4. Durée du contrat

#### 6.4.1 Livraison du véhicule

La livraison du véhicule doit être effectuée comme suit :

Article 001 - Un (1) Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée et les articles connexes doit être livré au plus tard le \_\_\_\_\_. (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Name: David D. Murray  
Title: Supply Officer  
Organisation: Public Works and Government Services Canada  
Acquisitions Branch  
LEFT Directorate, HP Division,  
140 O'Connor Street, 4th Floor East Tower,  
Ottawa Ontario, K1A 0S5  
Téléphone: 613-296-9230  
Courriel: [David.Murray@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:David.Murray@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

#### Renseignements généraux:

Nom : \_\_\_\_\_ (à être complété par le soumissionnaire)

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### Suivi de la livraison:

Nom : \_\_\_\_\_ (à être complété par le soumissionnaire)  
Titre : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.5.5 Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros de téléphone des concessionnaires et/ou agents qui sont autorisés à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 100 kilomètres.

Article 001

Camion (Service après-vente)

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : \_\_\_\_\_ km

Tableau Grue (Service après-vente)

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : \_\_\_\_\_ km

Veillez fournir une liste distincte des points de service dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, pour l'entretien et les réparations sous garantie / rappels pour le camion et la grue, le cas échéant.

## 6.6. Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

### 6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement)

### 6.6.3 Clauses du guide des CCUA

H1001C	Paiements multiples	2008-05-12
C3015C	Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change	2017-08-17

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

**6.7.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

*(TPSGC insérera l'adresse de facturation figurant sur la réquisition au moment de l'attribution du contrat)*

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 4. Responsables du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe «A» - Spécifications - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée;
- (d) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## 6.11 Clauses du guide des CCUA

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/ produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

## 6.12 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## 6.13 Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule/l'équipement quitte l'usine et soit remis au personnel de Mesures Canada au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du véhicule au personnel de Mesures Canada.

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules/de l'équipement sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

#### **6.14 Instructions d'expédition**

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés Montréal, Québec. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

#### **6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production**

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au \_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire doit préciser le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que le Canada assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production par téléconférence.

#### **6.16 Conditionnement**

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

#### **6.17 Garantie**

La garantie standard du fabricant de \_\_\_\_ mois ou \_\_\_\_\_ km (à être complété par le soumissionnaire) assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

#### **6.18 Matériel**

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2020 ou plus récent).

#### **6.19 Interchangeabilité**

A moins de modifications autorisées par l'autorité contractante au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

#### Description du projet

Mesures Canada désire se procurer un camion lourd, muni d'une grue hydraulique articulée permettant le transport et la manutention de poids étalons pour l'inspection de balances de haute capacité. Ce véhicule transportera en permanence vingt (20) poids étalons de 500 kg (total de 10 000 kg) pour que les inspecteurs de Mesures Canada puissent inspecter des balances à haute portée sur tout le territoire de l'est du Canada (provinces maritimes et le Québec). Il aura à parcourir différentes routes (autoroutes, routes secondaires, routes à forte inclinaison et chemins forestiers) pour se rendre où sont installées/utilisées les balances à camion. De plus, ce véhicule tractera à l'année une remorque ayant un poids pouvant atteindre 20 000 kg, lequel ensemble servira aux inspecteurs dans l'application de la *Loi sur les poids et mesures*.

#### Sommaire des images de l'Appendice 1

- Image à titre indicatif seulement du camion actuel (**Appendice 1 image 001**)
- Image du camion actuel ainsi que la remorque que le véhicule aura à tracter (**Appendice 1 image 002**)
- Détail de la remorque que le véhicule aura à tracter (**Appendice 1 image 003**)
- Image et dimensions d'un poids étalon de 500 kg (**Appendice 1 image 004**)
- Image de la boîte de poids actuelle et son couvert (**Appendice 1 image 005**)
- Images des boîtes de rangement et des supports à crochets actuels appartenant à Mesures Canada, qui seront réinstallés par Mesures Canada après avoir pris possession du camion (**Appendice 1 image 006 et 007**)

#### Critères d'évaluation technique

Pour être considérées comme conformes, les soumissionnaires doivent répondre à toutes les spécifications obligatoires de cette demande de propositions tout en tenant compte de la description du projet au début du document. Les soumissionnaires doivent fournir des photos, des brochures et/ou des documents techniques, afin de démontrer clairement que les unités offertes respectent les spécifications décrites dans le Tableau Camion et le Tableau Grue de cette demande de proposition. Ils doivent indiquer clairement si leur proposition est conforme ou non à chaque spécification ci-dessous en entrant un « X » dans la colonne voisine appropriée du tableau du camion et tableau de la grue. Ils doivent soumettre une référence pour chaque spécification obligatoire. Les soumissions ne répondant pas à toutes les spécifications obligatoires ne seront pas considérées.

Veuillez fournir l'information suivante au sujet du véhicule proposé.

Camion :

a) Marque : \_\_\_\_\_ b) Modèle : \_\_\_\_\_ c) Année : \_\_\_\_\_

Grue :

a) Marque : \_\_\_\_\_ b) Modèle : \_\_\_\_\_ c) Année : \_\_\_\_\_

## **Annexe A Spécifications**

### **Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée**

#### **Spécifications obligatoires du camion devant être rencontré**

1. Le choix des composantes et des accessoires fixés doit faire en sorte que le poids total et le poids par essieux du camion (incluant le poids des étalons, des équipements, et de la remorque) respectent toutes les lois en vigueur, et ce en toute saison (incluant en périodes de restrictions de charges), dans la province de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, et de l'Île-du-Prince-Édouard.
2. Le camion doit être conçu avec des composantes suffisamment robustes pour transporter une grue hydraulique articulée et intégrée, ainsi qu'une charge d'au minimum 12000 kg (comprenant 10000 kg de poids étalons, poids de la boîte de transport et les accessoires) et la remorque 100% du temps, dans des conditions routières et climatiques souvent difficiles.
3. La transmission, le moteur, les différentiels, les roues, les pneus, la suspension, le châssis, le frein moteur doivent être sélectionnés en conséquence, pour être en mesure de garantir une efficacité et une durabilité à long terme.
4. Le camion doit être équipé d'une plateforme (voir section plateforme)
5. Un (1) exemplaire en français et un (1) exemplaire en anglais du manuel d'entretien et d'opération du véhicule doivent être fournis lors de la livraison du véhicule.
6. Le camion doit être équipé d'une cabine 4 portes (voir section cabine)
7. Le véhicule doit être équipé d'un gyrophare jaune positionné sur le dessus de la cabine

#### **Moteur et équipement connexe**

8. Le véhicule doit avoir quatre (4) batteries à haut rendement connectées en parallèle

#### **Transmission et différentiels**

9. Les rapports de pont des différentiels doivent être convenables pour être en mesure de tracter une remorque dont le poids total, poids des étalons compris, pouvant atteindre 20000 kg en plus de la charge brute complète du camion
10. Les différentiels doivent pouvoir être verrouillés à partir du tableau de bord
11. La commande de prise de force (PTO) doit pouvoir être activée à partir du tableau de bord du véhicule.

#### **Essieu et suspension avant**

12. La capacité de la suspension avant doit être convenable à l'usage prévu

#### **Essieux et suspension arrière**

13. La capacité de la suspension arrière doit être convenable à l'usage prévu

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

#### Équipement de châssis

14. Le camion doit être équipé de crochets de remorquage installés à l'avant
15. Le camion doit être équipé d'un contrôleur de freins de remorque et d'un ensemble de remorquage de classe adéquate pour une remorque de 20 000 kg
16. Le camion doit être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière

#### Roues et pneus

17. Le camion doit avoir une roue et un pneu de secours devant être pleine grandeur et du même format que les autres pneus du véhicule et compatible avec les essieux moteurs

#### Tableau Camion

<b>Spécifications obligatoires nécessitant des références</b>				
Les soumissionnaires doivent indiquer si leur proposition est conforme aux spécifications obligatoires suivantes.		Spécifications obligatoires		Documents de référence
	<b>Spécifications</b>	Conforme	Non conforme	
18.	Le camion doit être un modèle 2020 ou d'une année ultérieure			
<b>Moteur et équipement connexe</b>				
19.	Moteur diesel conforme à la réglementation provinciale et fédérale pertinente en matière d'émissions de carbone.			
20.	Puissance minimale du moteur de 500 HP			
21.	Couple minimal du moteur de 1800 lb-pi.			
22.	Chauffe-moteur indépendant et programmable de type « Webasto » ou équivalent, pour assurer un démarrage efficace par temps froid.			
<b>Transmission et différentiels</b>				
23.	Transmission manuelle compatible d'un minimum de dix-huit (18) vitesses, convenable pour être en mesure de tracter une remorque dont le poids total, poids des étalons compris, est d'environ 20 000 kg en plus de la charge complète du camion			
24.	Propulsion arrière.			
25.	Les différentiels doivent pouvoir être verrouillés,			
26.	Transmission doit se prêter à l'installation d'une prise de force (PTO).			
<b>Essieu et suspension avant</b>				
27.	Suspension pneumatique			

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

	<b>Essieux et suspension arrière</b>			
28.	Roues arrière disposées sur deux ou trois essieux			
29.	Suspension pneumatique			
	<b>Système de freinage</b>			
30.	Freins pneumatiques aux roues			
31.	Système de freinage antiblocage agissant sur toutes les roues			
	<b>Équipement de châssis</b>			
32.	Le réservoir de carburant du camion doit être d'une capacité minimale de 600 litres.			
	<b>Roues et pneus</b>			
33.	Les roues avant doivent être d'une capacité égale ou supérieure à la capacité de l'essieu avant sur lequel elles sont fixées.			
34.	Les roues arrière doivent être d'une capacité égale ou supérieure à la capacité de l'essieu arrière sur lequel elles sont fixées.			
	<b>Extérieur de la cabine</b>			
35.	La cabine du véhicule doit avoir quatre (4) portes, permettant d'offrir un espace de rangement derrière le poste opérateur accessible par l'extérieur, d'une profondeur entre 1.0 et 1.25 mètres, afin de pouvoir y placer divers accessoires (valises de voyage, équipements, etc.), pas de lit/couchette.			
36.	Rétroviseurs convexes montés sur le capot.			
37.	Rétroviseurs de portière avec ajustement électrique			
38.	Rétroviseurs de portière chauffants			
39.	La porte-passager du véhicule doit comporter une fenêtre de vision dans le bas de celle-ci, permettant de voir au niveau du sol du côté passager du véhicule			
40.	Couleur du véhicule : bleu royal équivalent à la couleur « Blue Jean N1 » de Ford.			
	<b>Intérieur de la cabine</b>			
41.	Les vitres de portière du véhicule doivent être à commande électrique des deux côtés			
42.	Le véhicule doit être équipé d'un régulateur de vitesse			
43.	Les sièges du conducteur et du passager doivent être équipés d'appui-tête et d'une suspension à air			
44.	La cabine du véhicule doit être équipée de climatisation			
45.	Le véhicule doit être équipé d'une chaufferette et dégivreur			
46.	Le véhicule doit être équipé d'un volant télescopique inclinable.			

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

#### **Spécifications obligatoires de la plate-forme devant être rencontrée**

47. La plateforme doit offrir un espace libre de 140 pouces de longueur sur 96 pouces de largeur, entre la cabine et la grue, permettant de recevoir la boîte contenant les poids de 500 kg et les coffres pour ranger différentes pièces d'équipement. Sans toutefois dépasser une longueur de 156 pouces.
48. La plateforme doit être capable de supporter, sans déformations et stress excessifs, la charge des poids étalons et des équipements transportés.
49. La plateforme doit être équipée d'une échelle et de deux poignées permettant un accès facile/sécuritaire à la cabine où les commandes de la grue sont situées.
50. Tous les composants de la plate-forme et de l'échelle doivent être constitués de matériaux durables, capable de résister à une exposition prolongée aux éléments de la route et aux conditions météorologiques difficiles.
51. La plate-forme doit être fabriquée à partir de matériaux légers et résistants (acier).

#### **Boîte requise pour le transport de vingt (20) poids étalons de 500 kg**

52. Une boîte contenant vingt (20) poids étalons de 500 kg (poids étalon fournis par Mesures Canada) devra être fabriquée et installée en permanence sur la plateforme du camion.  
**(Voir pour référence Annexe 1 image 004 d'un poids étalon de 500 kg ainsi que ses dimensions)**  
**(Voir pour référence seulement Annexe 1 image 005 photo de la boîte de poids du camion actuel)**
53. La boîte de poids devra être construite de matériaux solides et résistants aux intempéries (acier)
54. La boîte doit être capable de supporter et de contenir, sans déformations et stress excessifs, les poids étalons en tout temps.
55. La boîte de poids devra être munie de couverts, à ouverture et fermeture pneumatique, permettant de protéger les étalons des intempéries et des débris de la route.
56. La commande d'ouverture et de fermeture de la boîte de poids devra se faire à partir de la cabine de la grue
57. La forme et l'angle des couverts devront faciliter l'ouverture même lorsque la neige s'est accumulée sur le couvert
58. La forme et l'angle des couverts devront permettre à la neige de s'enlever sans tomber sur les poids étalons lors de l'ouverture.
59. Les dimensions de la boîte qui sera installée sur le camion pour loger les 20 poids de 500 kg sont 1.8 m de largeur X 2.3 m de longueur et 1.1 m de hauteur (au point le plus haut du couvert).

## **Annexe A Spécifications**

### **Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée**

60. L'intérieur de la boîte devra être recouvert de téflon de ¼ de pouce, fixé aux parois, afin de faciliter le chargement et le déchargement des poids étalons

### **Boîtes de rangement et supports de crochets fournis et réinstallés par Mesures Canada**

61. Les boîtes de rangements et les supports de crochets identifiés à l'Appendice 1 (image 006 et 007) appartenant à Mesures Canada seront réinstallées par Mesures Canada après la prise de possession du camion

### **Spécifications générales de la grue devant être rencontrée**

62. La grue doit être positionnée à l'arrière du véhicule
63. La grue doit pouvoir supporter un poids de 2 500 kg de manière sécuritaire, sans provoquer la déviation ou la déformation structurale des équipements
64. La grue doit comporter un système de refroidissement efficace pour l'huile hydraulique (conditions d'utilisation difficiles);
65. La grue doit être munie de quatre (4) pattes stabilisatrices en fonction de la charge à déplacer, lesquelles doivent être suffisamment élevées lors du transport pour permettre de circuler dans des conditions normales sur les routes, par exemple : passages à niveau sans encombre; doit également être munie de plaques, sous les quatre (4) pattes stabilisatrices, de manière à ce que celles-ci s'ajustent automatiquement en fonction du dénivellement du sol.
66. La grue doit être munie d'une cabine, pour protéger l'opérateur des intempéries, dans laquelle celui-ci effectuera toutes les opérations de manutention via les commandes de la grue.
67. La cabine de la grue doit être équipée d'un système de chauffage et de climatisation qui est indépendant de ceux du véhicule
68. La grue doit comporter des moyens de prévenir clairement son utilisateur de toute surcharge ou instabilité pouvant faire basculer une charge ou une situation dangereuse
69. La grue doit être munie d'un système de contrôle de stabilité, pour éviter le basculement de la charge en relation avec l'emplacement des pattes stabilisatrices et de la charge à déplacer
70. La grue doit comporter un moyen de prévenir tout déploiement excessif en cours de déplacement des poids étalons
71. La grue doit être munie de systèmes de sécurité, empêchant le véhicule de se déplacer jusqu'à ce que l'équipement et la grue soient en position de sécurité pour le déplacement.

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

72. Un (1) exemplaire en anglais et un (1) en français du manuel d'utilisation et du manuel d'entretien doivent être fournis avec la grue
73. Une formation pratique de 7 heures, en français sur les manipulations de la grue ainsi que ses systèmes de sécurité est requise pour une personne. La formation se donnera au 5000 rue Rideau, Québec, Québec, G2E 6B5.

### Tableau Grue

<b>Spécifications obligatoires nécessitant des références – Exigences relatives à la grue/au levage</b>				
Les soumissionnaires doivent indiquer si leur proposition est conforme aux spécifications obligatoires suivantes.		Spécifications obligatoires		Documents de référence
	<b>Spécifications de la grue</b>	Conforme	Non conforme	
74.	La grue doit avoir une capacité égale ou supérieure à 2500 kg dans un rayon de 33 pieds autour du camion			
75.	La grue doit pouvoir effectuer une rotation minimale de 360 degrés sur son axe			
76.	La grue doit être construite sur une portée de roulement à billes.			
77.	La grue doit être munie d'un système de graissage automatique			
78.	La grue doit être munie d'un rotateur (au crochet) pouvant effectuer une rotation minimale de 360 degrés de la charge suspendue au crochet			
79.	La grue doit être munie d'extensions sans entretien			

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

## Appendice 1

### Image 001 :

#### Camion actuel



### Image 002

#### Camion actuel et de la remorque qui devra être tractée



## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

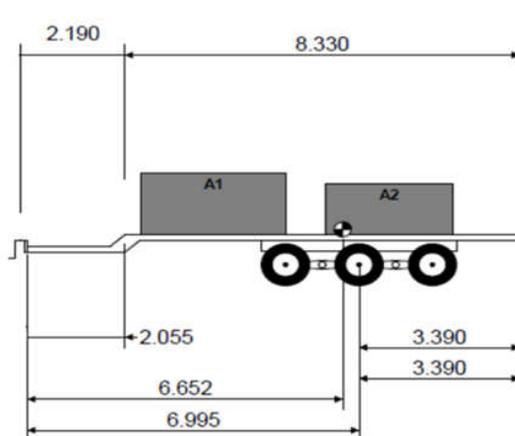
#### Image 003

##### Détails de la remorque que le véhicule aura à tracter (Mesures en mètres)

Les items A1 et A2 sont des boîtes de rangement pour l'équipement et les poids étalons.

Poids total de la remorque et des accessoires : 20 000 kg

Poids sur l'attache : environ 1500 kg



#### Image 004

Dimensions d'un poids de 500 kg (dimensions en pouces : 17 ¼ x 17 ¼ x 18 ½ haut)



## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

#### Image 005

#### Photo de la boîte de poids du camion actuel.



Photo de la boîte de poids  
étalons actuel et de son  
couvert

## Annexe A Spécifications

### Camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée

#### Image 006 et 007:

Boîtes de rangement et supports des crochets appartenant à Mesures Canada qui seront réinstallés par Mesures Canada après la prise de possession du camion.

#### Image 006



Supports des crochets qui seront réinstallés par Mesures Canada

#### Image 007



Boîte de rangement existante qui sera transférée sur le nouveau camion par Mesures Canada

24 pouces de large x 24 pouces de haut x 95 pouces de long

Une boîte de rangement existante avec deux portes qui sera transférée sur le nouveau camion par Mesures Canada

76 pouces large x 19 pouces hauts x 12 pouces profonds

---

## APPENDICE 1 - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES - CAMION LOURD MUNI D'UNE GRUE HYDRAULIQUE ARTICULÉE

Les soumissionnaires sont priés de remplir le questionnaire suivant:

- a) Le présent appendice n'est pas une description d'achat, mais plutôt un questionnaire technique générique couvrant la majorité des acquisitions en matière de véhicules de la classe visée. Référer à l'Annexe «A» - Spécifications - camion lourd muni d'une grue hydraulique articulée pour les exigences relatives aux spécifications.
- b) Remplir les rubriques suivantes, lorsqu'elles s'appliquent, afin de donner des détails sur le ou les produits offerts.

### 1. Cabine et châssis

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_ c) Année: \_\_\_\_\_

### 2. Poids

a) PNBV: \_\_\_\_\_ lb. b) PNBC: \_\_\_\_\_ lb.

### 3. Dimensions

a) Empattement: \_\_\_\_\_ pouces b) Voie: \_\_\_\_\_ pouces

### 4. Moteur

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Puissance nette \_\_\_\_\_ CV à \_\_\_\_\_ tr/min.  
d) Couple net \_\_\_\_\_ pi-lb à \_\_\_\_\_ tr/min.

### 5. Rideau de radiateur

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_

### 6. Transmission

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Nombre de rapports: \_\_\_\_\_

#### 6.1 Embrayage

a) Type: \_\_\_\_\_ b) Grosseur: \_\_\_\_\_

#### 6.2 Boîte de transfert

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Rapport: \_\_\_\_\_

### 7. Essieux

#### 7.1 Essieux avant

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Capacité: \_\_\_\_\_ lb.

#### 7.2 Essieu arrière

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Capacité: \_\_\_\_\_ lb. d) Rapport: \_\_\_\_\_

## 8. Suspension

### Capacité au sol

8.1 a) Avant: \_\_\_\_\_ lb. chacun b) Amortisseurs: \_\_\_\_\_

8.2 a) Arrière: \_\_\_\_\_ lb. chacun b) Amortisseurs: \_\_\_\_\_

8.3 a) Auxiliaire \_\_\_\_\_ lb. chacun

## 9. Pneus

9.1 a) Avants - Taille: \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ b) Pli/indice: \_\_\_\_\_  
c) Semelle: \_\_\_\_\_

9.2 a) Arrières - Taille: \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ b) Pli/indice: \_\_\_\_\_  
c) Semelle: \_\_\_\_\_

9.3 a) Pneu de rechange - Taille: \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ b) Pli/indice: \_\_\_\_\_  
c) Semelle: \_\_\_\_\_

## 10. Cadre

10.1 a) Matériaux: \_\_\_\_\_ b) Moment de flexion: \_\_\_\_\_ en lb.

10.2 a) Renfort: \_\_\_\_\_ b) Moment de flexion: \_\_\_\_\_ en lb.

## 11. Réservoirs de carburant

a) Nombre: \_\_\_\_\_ b) Type(s): \_\_\_\_\_  
c) Capacité de chacun: \_\_\_\_\_ litres d) Emplacement: \_\_\_\_\_

## 12. Batterie(s)

a) Nombre: \_\_\_\_\_ b) Capacité individuelle: \_\_\_\_\_ CCA  
c) Capacité totale: \_\_\_\_\_

## 13. Alternateur

a) Puissance: \_\_\_\_\_ ampères

## 14. Direction

a) Type: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_

## 15. Freins

15.1 a) Type: \_\_\_\_\_ b) Grosseur avant: \_\_\_\_\_  
c) Grosseur arrière: \_\_\_\_\_

15.2 a) Marque du compresseur: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Capacité \_\_\_\_\_ pi cube/min.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**15.3** a) Marque du déshydrateur: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_

**15.4** a) Marque du purgeur d'humidité: \_\_\_\_\_  
b) Modèle: \_\_\_\_\_

## **16. Sièges**

**16.1** a) Marque du siège conducteur: \_\_\_\_\_  
b) Modèle: \_\_\_\_\_

**16.2** a) Marque du siège passager: \_\_\_\_\_  
b) Modèle: \_\_\_\_\_

## **17. Performance du véhicule (à pleine charge - PNBV)**

a) Vitesse nominale maximale: \_\_\_\_\_ KMH (SAE J688)

## **18. Grue**

a) Marque: \_\_\_\_\_ b) Modèle: \_\_\_\_\_  
c) Capacité de levage maximale \_\_\_\_\_  
d) Capacité de levage en pleine extension \_\_\_\_\_  
e) Atteindre \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
U6318-218774/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
U6318-218774

File No. - N° du dossier  
hp940.U6318-218774

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **ANNEXE «B» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement)